

térêt des fabricants et des personnes qui peuvent avoir à souffrir du voisinage de certaines exploitations industrielles que pour faciliter la tâche aux administrations chargées de statuer sur les différends relatifs à l'érection de ces établissements.

Tels sont les motifs qui avaient fait juger nécessaires la révision de l'arrêté royal précité.
Cet arrêté a été abrogé et remplacé par celui du 12 Novembre 1849.

Nous nous sommes empressés de communiquer ces nouvelles dispositions, par la voie du *Mémorial Administratif*, aux autorités que la chose concerne.

Pendant l'année 1849, nous avons autorisé l'érection de 31 fabriques et usines, à savoir :

- Fabriques d'amidon 2.
- Fonderies de suif 2.
- Moulins à vent 5.
- Fabriques d'allumettes phosphoriques. 1.
- Brasseries 2.
- Fabrique de vinaigre 1.
- Distillerie 1.
- Fonderie de fer 1.
- Briqueteries 13.
- Fours à chaux 3.
- 31.

Quatrième Section.

Brevets d'invention, d'importation etc.

L'état suivant indique le nombre des brevets d'invention et de perfectionnement, délivrés dans cette province pendant l'année 1849 :

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES BREVETÉS.	DOMICILE DES BREVETÉS.	DATE de l'arrêté accordant le brevet.	DURÉE ET OBJET DU BREVET.
1	Pringiers, seurs	Courtrai	16 Mars 1849.	Brevet d'invention de 15 années, pour un nouveau genre de dentelles dites <i>Lentilles-blondes</i> .
2	Van Maele, Édouard.	Thielt	30 Mai 1849.	Brevet de 5 années, pour le perfectionnement d'un hâche-logname.

Cinquième Section.

Conseils de prud'hommes.

Les conseils de prud'hommes établis à Bruges, Courtrai, Ypres et Roulers, continuent leur mission. Ils sont renouvelés tous les ans partiellement, conformément aux dispositions sur la matière. Nous veillons à l'exécution de ces dispositions.

Sixième Section.

Pêche.

§ 1.^{er}

Pêche fluviale.

Nous n'avons aucune particularité à signaler au Conseil.

§ 2.

Pêche maritime.

Nous avons communiqué annuellement au Conseil des renseignements statistiques concernant les opérations de la pêche maritime. Nous continuons la publication de ces renseignements, en insérant ci-après un tableau indiquant les importations effectuées par nos armements en 1848 et 1849 :

XIV.¹⁰ Deel.

1850

LOCALITÉS.	ANNÉES.	PÊCHE DE LA MORUE.			GRANDE PÊCHE DE LA MAREE.			PÊCHE DE LA MAREE.			GRANDE PÊCHE DE LA MAREE.			PETITE PÊCHE DE LA MAREE.			OBSERVATIONS.
		PÊCHE D'ÉTÉ.	PÊCHE D'HIVER.	GRANDE PÊCHE DE LA MAREE.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	
		Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.	Produit net en kilogrammes.		
Ostende	1848. 1849.	108	1,941,150	4	38,900	106	503,363-00	5	187,681	1	13,950						
		103	1,980,075	4	20,038	105	480,065-00	5	207,705	1	13,095						
		206	3,921,225	8	62,938	211	989,327-00	10	455,386	2	27,045						
Nieuport	1848. 1849.	6	221,050	6	27,870			1	6,020								
		4	172,416	4	21,565												
		10	393,466	10	49,435			1	6,020								
Blankenberghe	1848. 1849.					57	161,104-00										
						95	154,795-00										
						112	315,989-00										
Ieper	1848. 1849.					18	50,940-00										
						20	43,400-00										
						38	100,340-00										
Adinkerke (hameau la Prairie).	1848. 1849.					10	30,937-00			10	96,464						
						10	52,768-48			10	52,922						
						20	83,705-48			20	140,206						
Bruges	1848. 1849.							1	48,488								
								1	81,504								
								2	129,902								

Récapitulation.

103	2,162,500	10	64,770	191	746,335-00	7	242,180	11	110,394
107	2,152,491	8	47,691	199	743,028-48	6	349,209	11	65,917
216	4,314,991	18	112,371	391	1,489,361-48	13	591,398	22	176,311

(A) Les 27,870 kilogrammes de morue, pêche d'hiver, ne sont le produit que de 4 armements, 2 ayant péri en mer.

(B) Dans ce chiffre ne sont point compris deux petits bateaux de 5 tonneaux chaque, qui sont restés en désarmement pendant tout l'année 1849.

La comparaison de ces tableaux avec les états que renferment nos rapports des années précédentes, permettra de faire des appréciations au sujet de la situation de cette industrie.

Le tableau ci-après indique les opérations de la caisse de prévoyance établie à Ostende, dans l'intérêt des pêcheurs :

RECETTES.		PENSIONS PAYÉES.										
Exercice.		Montant des sommes payées aux pensionnés.										
Retenue sur la vente de poissons, sur les primes et sur les sauvetages.	9,384-61											
Intérêt des fonds placés.	1,073-40											
TOTAL.	10,663-01											
Exercice.		Total des pensions.										
A des veuves.	1849.											
A leurs enfants au-dessous de 14 ans.	79											
A des vieux pêcheurs.	63											
A leurs femmes au-dessus de 65 ans.	28											
A des pêcheurs malades ou blessés.	7											
A leurs épouses.	64											
A leurs enfants au-dessous de 14 ans.	51											
TOTAL des pensions.	102											
	394											
	10,670-00											
RECETTES.		DÉPENSES.										
Solde du compte de 1848		Pensions à 79 veuves et 63 enfants.										
9,384-61		Id. à 28 vieux pêcheurs et 7 femmes.										
Intérêt de 1849 du placement du		Id. à 64 malades avec 51 femmes et 102 enfants.										
1,073-40		Total des recettes.										
36,584-04		Total des dépenses.										
RECETTES.		Reste au 31 Décembre 1849, capital.										
23,924-03		23,914-04										
9,384-61		Total fr. 23,914-04										
1,073-40		Placé au mont de prêt à Ostende fr.										
36,584-04		à la caisse d'épargne.										
RECETTES.		5,000-00										
23,924-03		En obligations d'emprunt de la ville d'Ostende.										
9,384-61		2,500-00										
1,073-40		En 6,048 fr. fonds belges 5 1/2 %.										
36,584-04		comptant prix d'achat.										
RECETTES.		6,066-28										
23,924-03		En 5,000 dito 4 1/2 %.										
9,384-61		Rapées en caisse.										
1,073-40		2,381-43										

OBSERVATIONS.

